



**SUIVI DU BLAIREAU  
DANS LE CANTAL**

**ENQUETE  
TERRITOIRE DE  
CHASSE**

---

CANTAL - 2022

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DU CANTAL**

Service technique FDC 15



# Objet et méthode de l'enquête

“abondance” du blaireau dans le département du Cantal

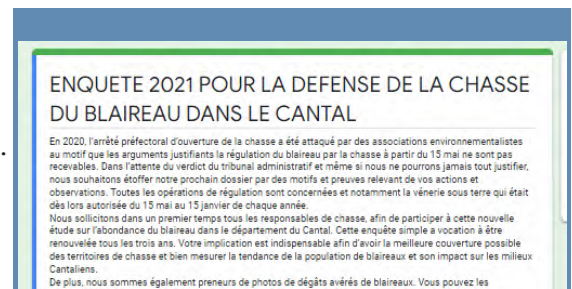
Compte tenu des attaques répétées que subit la chasse du blaireau et en l'absence de données objectives sur l'état des populations et de méthode de comptage validée, la Fédération des Chasseurs du Cantal a souhaité mettre en place une enquête triennale permettant de suivre l'évolution de l'espèce blaireau dans le département.

Nous avons enquêté auprès de 260 Association Communale de Chasse Agréées. Parmi ces 260 ACCA, 258 ont répondu à l'enquête. Deux chasses privées ont également répondu, même si l'enquête ne leur avait pas été adressée. Lors de la prochaine période triennale, nous nous efforcerons d'envoyer l'enquête à tous les territoires de chasse du Cantal. Le département du Cantal est un département à ACCA obligatoires, elles représentent 538 536 ha pour 94 % de la surface totale du département. Nous considérons donc que cet échelon cynégétique est pertinent et représentatif à l'échelle du département.

Premièrement, nous avons cherché

par la méthode présence/absence à connaître la présence de l'espèce sur le territoire cantalien.

Ensuite, considérant que les terriers de blaireaux (ou blaireautières) constituent un indicateur majeur de la présence et de l'abondance du blaireau, nous avons souhaité recenser à travers cette enquête le nombre de blaireautières. Deux autres thématiques ont été abordées la nuisance du blaireau sur les activités humaines et sa régulation.



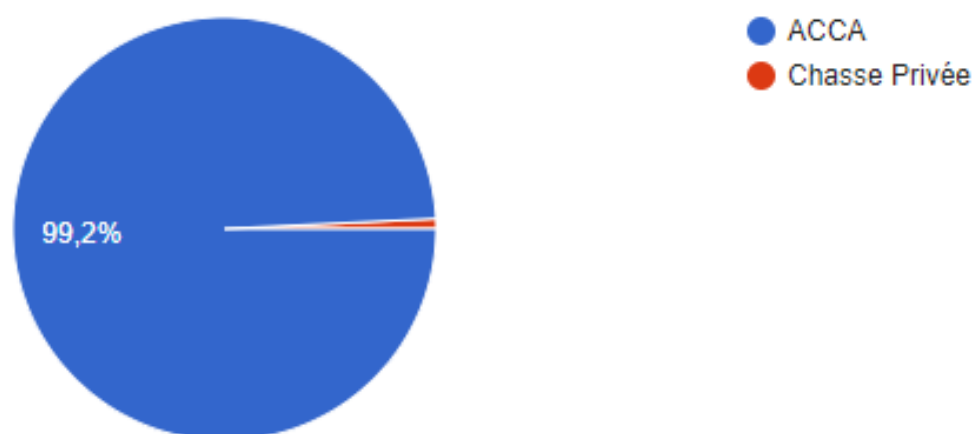
Le blaireau animal omnivore mesure de 56 à 89 cm pour une hauteur de 30 cm au garrot. Son poids varie de 8 à 20 kg.

Animal nocturne, il passe sa journée au terrier et attend le crépuscule pour s'activer. Son terrier est composé de nombreuses chambres reliées entre elles par tout un réseau de galeries. Le terrier principal compte plusieurs entrées et est occupé par l'ensemble du clan. Les blaireaux forment des clans territoriaux pouvant compter 5 à 8 adultes plus les jeunes (source : Inpn.mnhn.fr)

# Territoires enquêtés

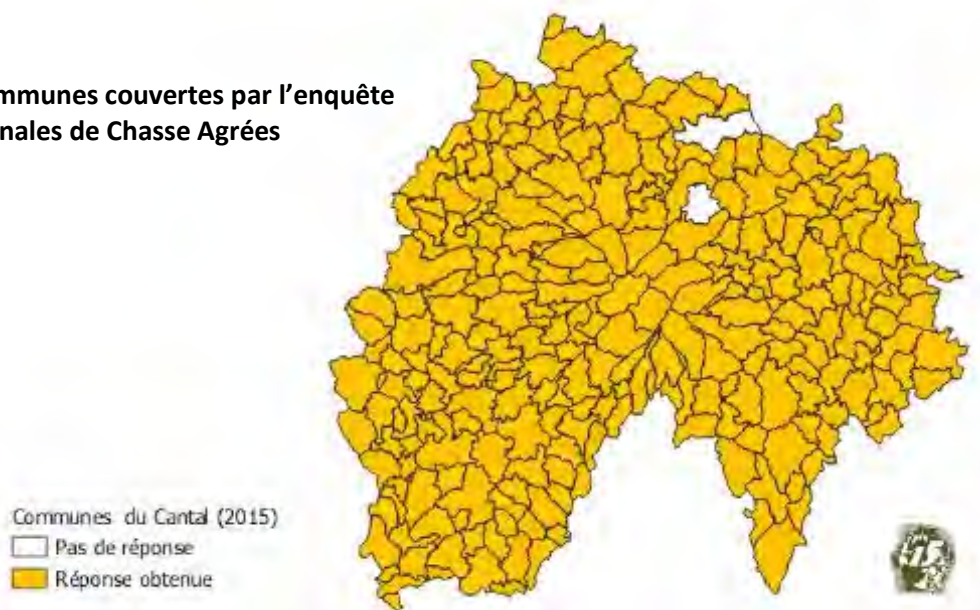
## Territoire de Chasse

260 réponses



Parmi les 260 réponses, 2 chasses privées ont répondu. Seulement 2 ACCA n'ont pas répondu à l'enquête (Marcenat et Ségurs-les-Villas). Notre enquête couvre 531 331 hectares soit 92.8 % de la surface du département.

Carte représentant le nombre de communes couvertes par l'enquête par le biais des Associations Communales de Chasse Agréées



# Présence de l'espèce

1- L'espèce Blaireau est-elle présente sur votre territoire de chasse ?

260 réponses

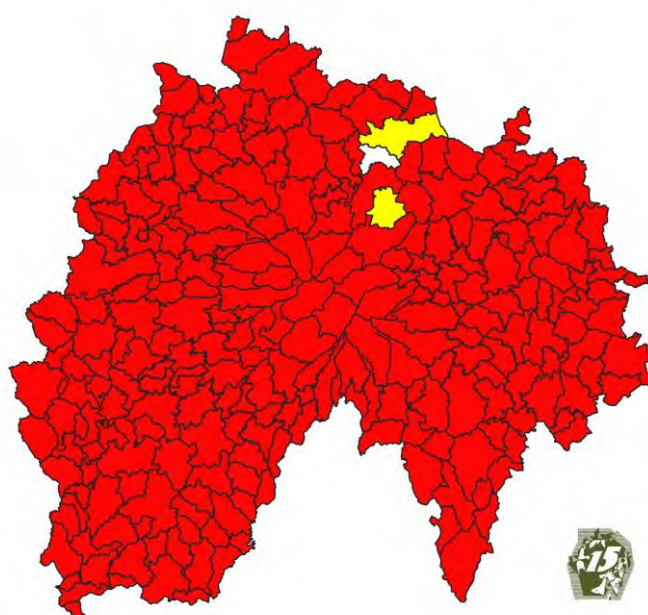


Parmi les 260 réponses, une ACCA n'a pas connaissance de l'espèce sur son territoire, il s'agit de Saint-Bonnet-de-Condât.

Carte communale du Cantal représentant le nombre la présence ou bien l'absence de l'espèce.

Présence communale du blaireau

- Absence
- Présence
- Pas de réponse

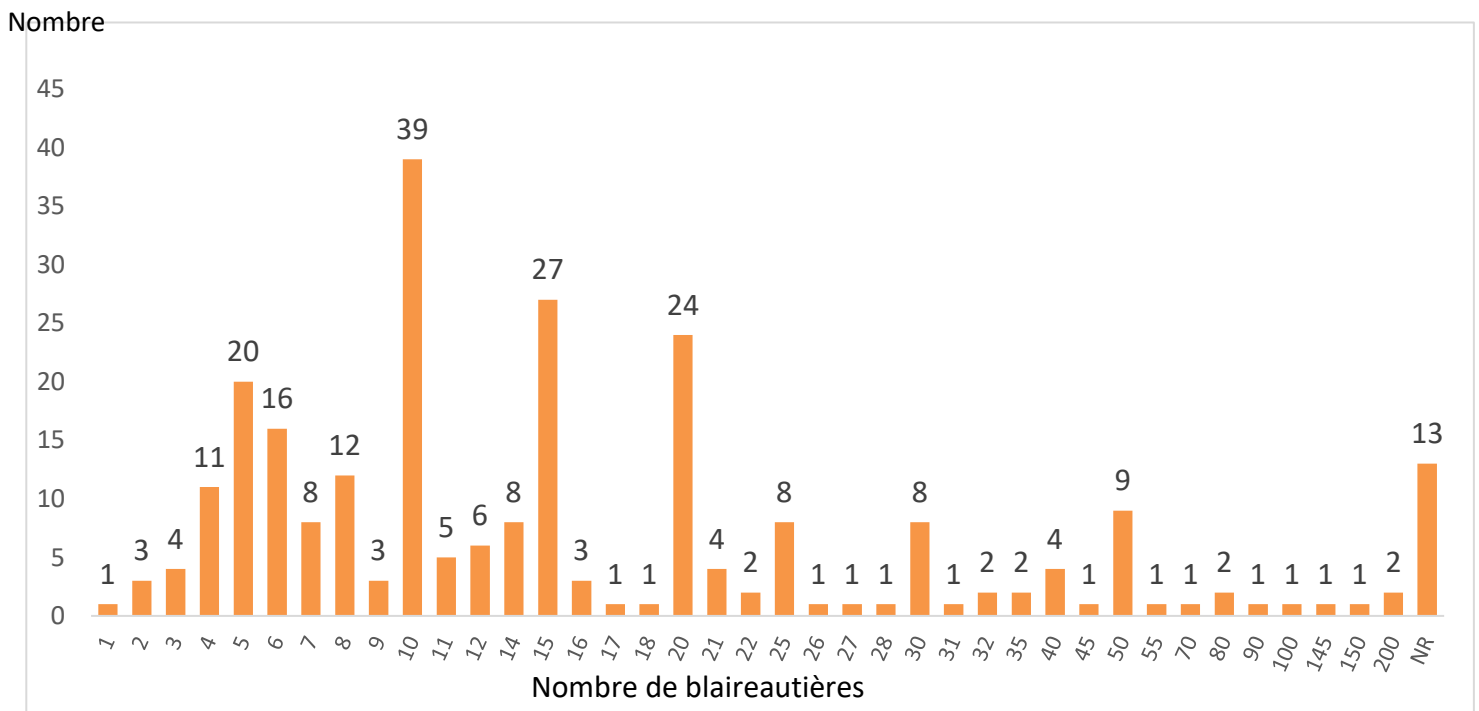


# Abondance du blaireau

## NOMBRE DE BLAIREAUTIERES PAR TERRITOIRE

Une blaireautière est un ensemble de gueules de terriers, jusqu'à plusieurs dizaines, dans laquelle sont installées en permanence ou ponctuellement une ou plusieurs familles de blaireaux

2- Quel est le nombre de blaireautières fréquentées à votre connaissance sur votre territoire de chasse ?



Parmi les 259 réponses enregistrées, 13 n'ont pas répondu à la question. Au total, ce n'est pas moins de **4674** blaireautières qui ont été recensées sur 246 territoires. Ce qui nous donne un indice de 0.93 blaireautières fréquentées au 100 ha.

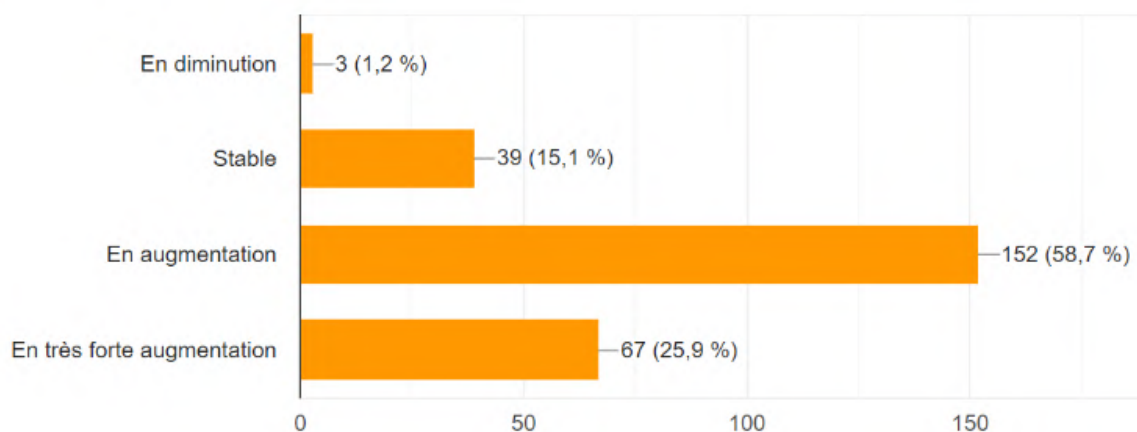
**4674**  
Blaireautières  
fréquentées

## Abondance du blaireau

### RESSENTIE SUR L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS DE BLAIREAUX

3- Comment jugez-vous l'évolution de la population de blaireaux sur votre territoire de chasse sur les 3 dernières années ?

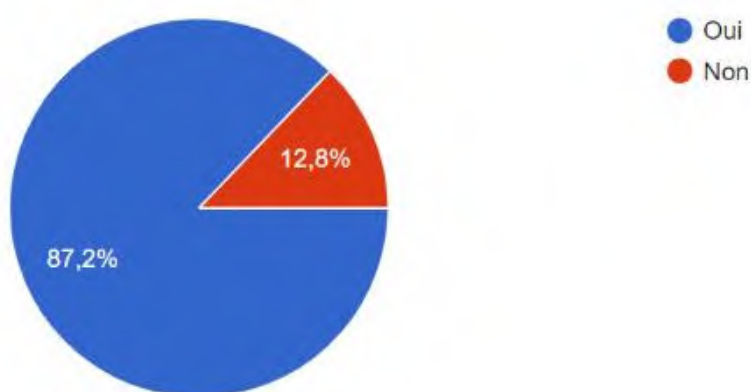
259 réponses



## Prélèvement de blaireaux

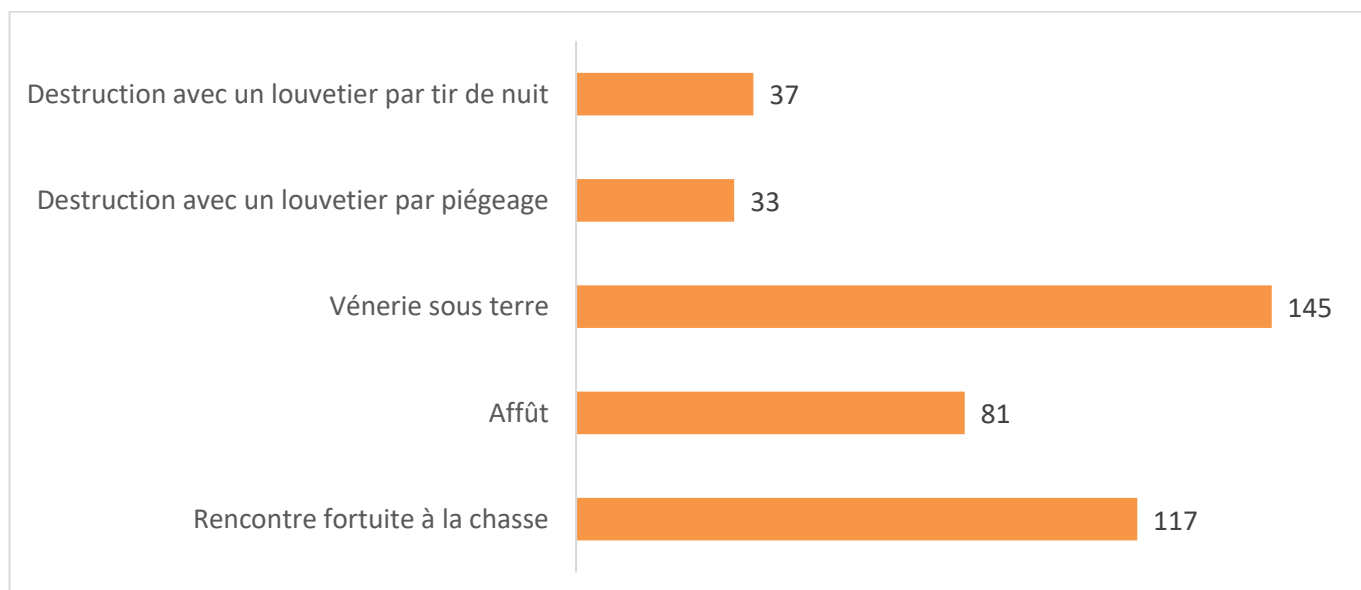
4- Sur les 3 dernières années, avez-vous prélevé des blaireaux sur votre territoire de chasse ?

257 réponses



4.1- Si oui, par quel moyen ?

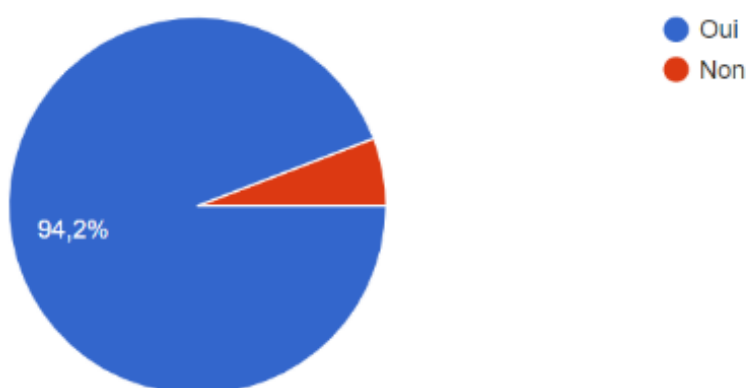
227 réponses



## Nuisances dues au blaireau

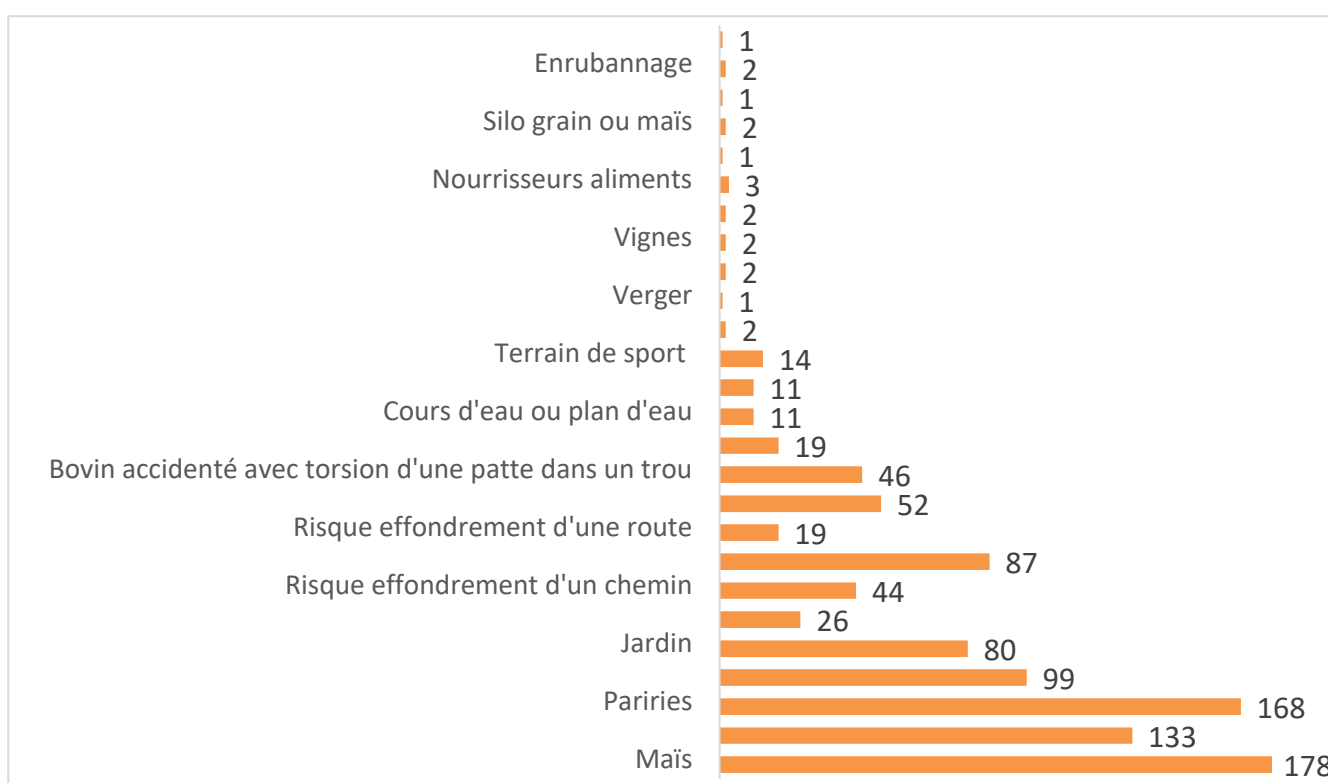
5- Dans votre territoire de chasse, y a-t'il des problèmes de nuisances dues au blaireau ?

258 réponses



6- Si oui, quels types de nuisances ? (plusieurs réponses possibles)

244 réponses

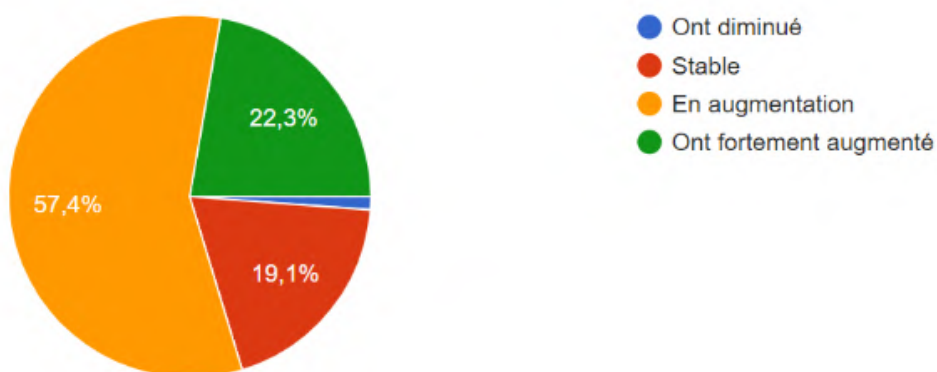




## Nuisances dues au blaireau

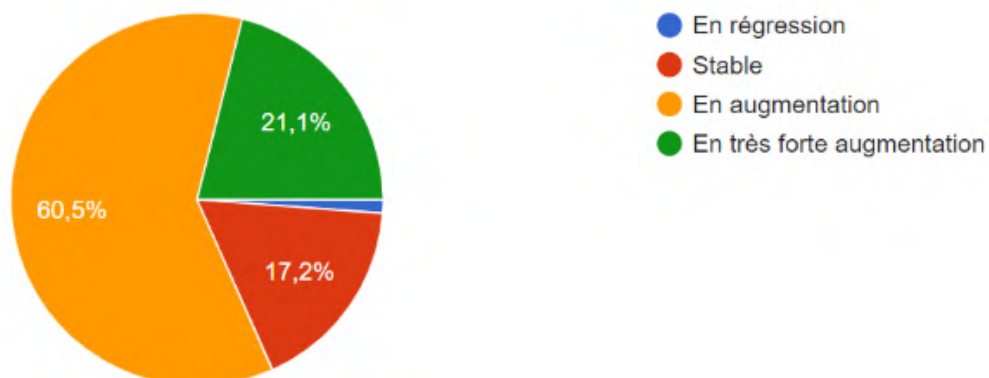
7- De manière générale, pensez vous que les nuisances dues aux blaireaux :

256 réponses



8- Sur les 5 dernières années dans votre territoire de chasse, vous estimez que les dégâts liés aux blaireaux sont :

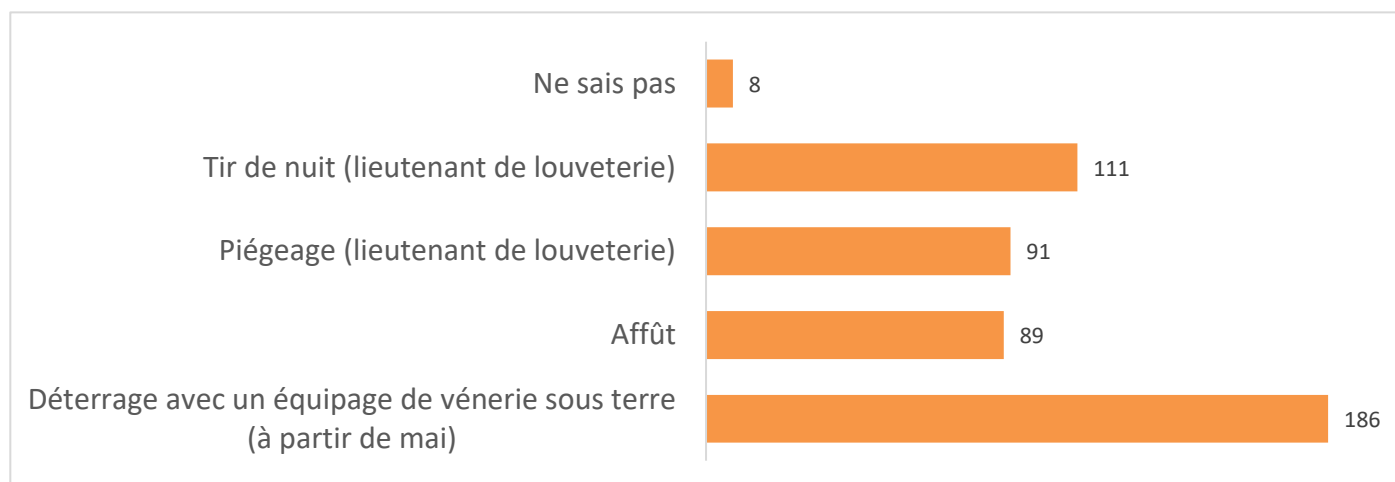
256 réponses



## Moyen de prélèvement et période

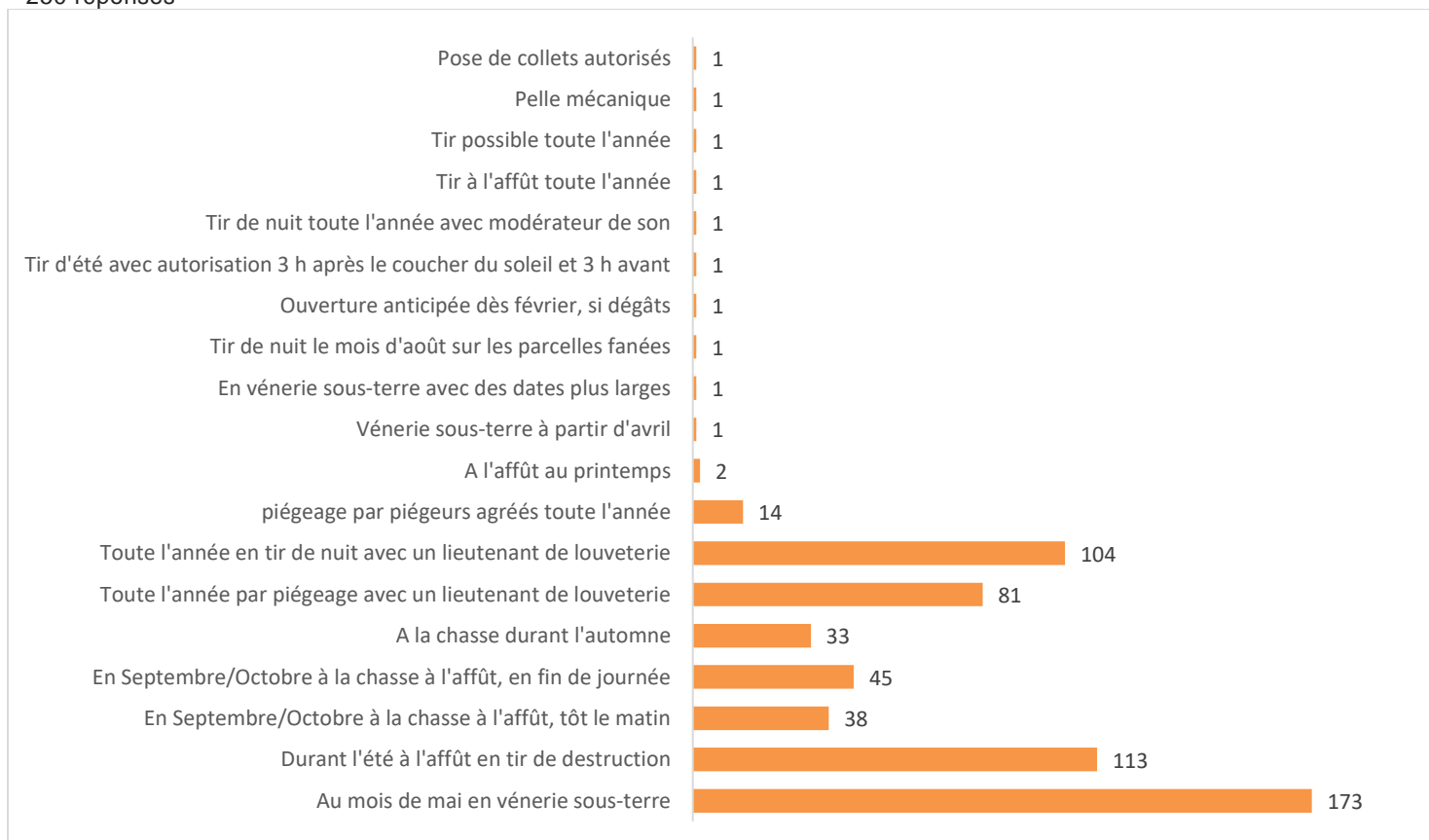
9- Selon votre expérience, quel est le meilleur moyen pour réguler les populations de blaireaux ?

255 réponses



12- En matière de régulation de blaireau, quelle est ou serait selon vous la période la plus appropriée pour réguler cette espèce ?

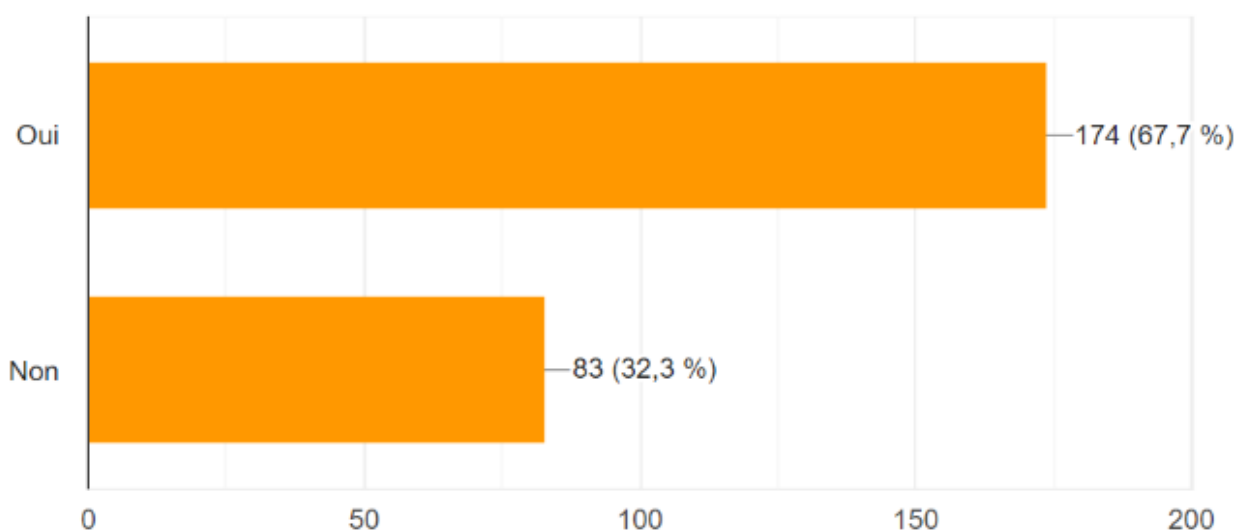
250 réponses



## Vénerie sous-terre

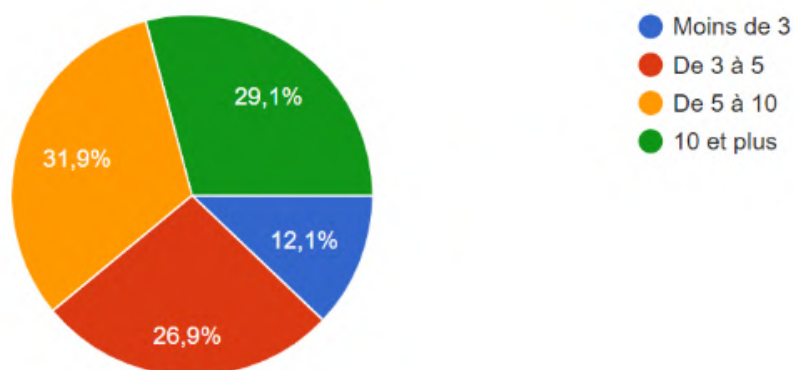
10- Avez vous déjà pratiqué la vénerie sous terre avec un équipage agréé ?

257 réponses



11- Si oui, combien en moyenne avez vous pris de blaireaux chaque année ?

182 réponses



# CONCLUSION

L'enquête réalisée par la Fédération des Chasseurs en 2021/2022 est une première du genre concernant cette espèce "nocturne". Elle a été rendue nécessaire suite à la forte progression des effectifs dans le département, des impacts liés à son mode de vie et des plaintes et remarques formulés ces dernières années. Elle a également pour objectif de soutenir "politiquement et réglementairement" les argumentaires développés en faveur des modes de régulation de l'espèce.

L'enquête réalisée couvre l'ensemble du département et elle a permis de recenser au moins 4 674 sites occupés (blaireautières). Parmi les autres enseignements importants à retenir :

- Les dégâts dus à l'espèce ont augmenté sur une période de 5 ans pour 86.1 % des personnes enquêtées.
- La vènerie sous terre apparaît clairement comme le seul moyen de lutte efficace, réparti au plan départemental, connu de tous les sondés, de plus en plus développé au vu des chiffres obtenus.
- Les biens d'appartenance privé sont les biens les plus touchés (propriété privée et agricole).

